



Visa pour mariage en Suisse

(avec prise de domicile en Suisse)

Les feuilles informatives actuelles avec les informations sur le mariage en Suisse sont disponibles [ici](#).

Après soumission des documents préparés selon les feuilles informatives mentionnées ci-dessus et après avoir terminé les formalités auprès des guichets de la chancellerie, la demande de visa, pour prise de domicile après mariage, peut être déposée le jour même auprès des guichets de la section des visas du Centre Consulaire Régional de Bangkok pendant les [heures d'ouverture](#). Si la présence personnelle du requérant auprès des deux sections a lieu le jour même, un rendez-vous pour le visa n'est pas exigé.

Documents requis pour la demande de visa

- [Formulaire de demande de visa](#) „Demande pour un visa de long séjour (visa D)“ en trois exemplaires, dûment rempli, daté et signé
- [Quatre photos](#)
couleur, récentes, 3,5 – 4 cm de large, sur fond neutre, le visage doit occuper jusqu'à 70-80% de la surface de la photo
- **Passeport**
valable au moins trois mois au-delà de la date d'entrée prévue; contient au moins deux pages vierges
- **Trois photocopies du passeport**
pages de données personnelles
- **Extrait du casier judiciaire**
Original et deux photocopies. Peut être obtenu auprès le tribunal de province (Province People's Court). L'extrait doit être traduit en anglais ou en français par le ministère de la justice et légalisé par le ministère des affaires étrangères.

Ministry of Justice: Nonsaart Village, Saythany District, Vientiane Capital,
Tel: (+856) 21-414101-07

Ministry of Foreign Affairs, Consul Department , Sibounheuang Road, Ban Sibounheuang, Chanthaboury Dist, Vientiane, Tel: (+856) 21-243524

Émoluments

Des informations sur les émoluments de visa sont disponibles [ici](#).

Délai de traitement

Les actes d'état civil relatifs à la procédure de préparation du mariage sont transmis par courrier diplomatique à l'office d'état civil compétent pour la célébration du mariage. La demande de visa est transmise pour décision à l'office des migrations compétent pour le lieu de résidence du partenaire suisse. L'expérience montre que la procédure dure plusieurs mois. Les offices d'état civil et de migration fournissent des informations plus précises sur la durée du traitement. Le partenaire suisse est informé par l'office d'état civil dès que le dossier a été examiné.

De manière générale, l'office des migrations informera directement le partenaire suisse quant à la décision formulaire « Autorisation habilitant les représentations suisses à délivrer un visa »). Dès réception de l'autorisation, le/la requérant(e) ou une tierce personne autorisée peut déposer le passeport et l'autorisation auprès du guichet de l'agence consulaire de Suisse à Vientiane pendant les [heures d'ouverture](#). Veuillez prendre rendez-vous à l'avance: vientiane.ca@eda.admin.ch / +856 21 251 794. Le passeport sera envoyé au Centre Consulaire Régional à Bangkok par courrier [payant](#) hebdomadaire où le visa sera établi et retourné à Vientiane normalement la semaine suivante. L'agence consulaire de Suisse à Vientiane informera le/la requérante après la réception du passeport.

Bangkok, janvier 2025